

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

20180119\_DL\_2

**OBJET :**  
Budget annexe –  
contributions au  
remboursement des  
échéances d'emprunt  
2018

**Date de convocation :**  
10 janvier 2018

**Date de séance :**  
19 janvier 2018

**Date d'affichage :**  
29 janvier 2018

**Membres en exercice :** 47

**Membres présents :** 11

**Membres votants :** 22

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf janvier à 11h le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Jean-Marie BLONDELLE, Denis DEMARCY, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Emile FOIREST, Gérard CARON, Jean GORRIEZ, François DEBEUGNY, Philippe SY, Claude DEFLESSELLE

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Philippe COCQ à Philippe VARLET  
Stéphane DECAYEUX à François DEBEUGNY  
François ROUILLARD à Claude DEFLESSELLE  
Bruno THIBAUT à Emile FOIREST  
Patricia POUPART à Denis DEMARCY  
François DURIEUX à Gérard CARON  
Isabelle DE WAZIERS à Jean GORRIEZ  
Annie VERRIER à Jean-Marie BLONDELLE  
Bernard DAVERGNE à Philippe SY  
Ernest CANDELA à Laurent PARSIS  
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN

#### LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le projet de budget primitif 2018 du budget annexe,
- Vu les échéances du remboursement des emprunts à charge des membres du syndicat mixte, d'un montant total de 2 465 210,23€ pour 2018,

#### DELIBERE

**ARTICLE 1** – Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant en fibre optique. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2018, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

Amiens Métropole	309 011,06	16,82%
Département de la Somme	1 528 153,37	83,18%
<b>TOTAL contributions 2017</b>	<b>1 837 164,43</b>	

**ARTICLE 2** – Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département et en 2010 et 2012, 3 355 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du Département. La contribution pour l'exercice 2018 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d'emprunt est de 357 118,17 €.

**ARTICLE 3** – Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 885 271,54€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 628 423€ au 31 mars 2018 et au 31 mai 2018 et le solde de 628 425,54€ au 31 juillet 2018. Ce montant pourra être ajusté en cas de modification du tableau des échéances d'emprunt.

**ARTICLE 4** – Le syndicat mixte a contracté 3 emprunts à la demande de ses membres au titre du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre, dont les échéances 2018 sont réparties comme suit :

- 11 395,28€ à la charge de la cc Territoire Nord Picardie
- 15 605,09€ à la charge de la cc Somme Sud Ouest
- 12 122,06€ à la charge de la cc Avre Luce Noye

**ARTICLE 5** – Le syndicat mixte a contracté 3 emprunts à la demande de ses membres au titre de l'opération de création du réseau FTTH, dont les échéances 2018 sont réparties comme suit :

- 97 447,12€ à la charge de la cc du Val de Somme
- 71 460,18€ à la charge de la cc Villes Sœurs
- 63 897,90€ à la charge de la cc Nièvre et Somme

**ARTICLE 6** – Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.